

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni au siège de la société SIREA à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

10 octobre 2024

Date d'affichage :

10 octobre 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 16102024 /4.1

Nombre de voix délibératives :

40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY (pouvoir de Noël MEYSSONNIER), Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gérard FABRE), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Alain ASTIE), Gérard FABRE (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Noël MEYSSONNIER (pouvoir à Jacques MAURY).

Membres titulaires excusés : 20

Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Michel BUFFEL, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Liste des communes de la compétence Eclairage public SDET effective au 1er novembre 2024

Le Président explique que deux communes ont délibéré afin de transférer la compétence optionnelle de l'éclairage public option 1 sans l'avoir notifié au SDET.

Le Président propose au comité syndical de prendre en compte ce transfert et d'ajouter ces communes à la liste exhaustive des communes ayant transféré la compétence au SDET selon cette option, pour une prise de compétence effective au 1er novembre 2024.

Ainsi, il ajoute que la commune de Livers-Cazelles passerait de l'option 2 à l'option 1 et celle de Montels passerait directement en option 1.

Le transfert de compétence étant acté, M. Le président rappelle les différents modèles de financement.

Les projets pour ces communes se traiteront en respectant l'ordre des dossiers en cours, dans la **limite des recettes et crédits budgétaires allouées.**

Liste exhaustive des 43 communes ayant transféré la seule compétence « investissement éclairage public » au Syndicat.

Alban	Guitalens L'Albarède	Peyregoux	Saint-Salvy-de-la-Balme
Algans-Lastens	Jonquières	Poudis	Sieurac
Arifat	Laboutarie	Prades	Sorèze
Brassac	Lacougotte-Cadoul	Pratviel	Soual
Brousse	La Sauzière-Saint-Jean	Puéchoursi	Vabre
Broze	Le Rialet	Puycalvel	Vénès
Cabanès	Le Vintrou	Réalmont	Villeneuve-lès-Lavaur
Cambon-lès-Lavaur	Lombers	Saint-Amans-Soult	
Carbes	Marnaves	Saint-Gauzens	
Cuq les Vielmur	Montcabrier	Saint-Jean-de-Vals	
Curvalle	Montdragon	Saint-Paul-Cap-de-Joux	
Fauch	Pont-de-Larn	Saint-Pierre-de-Trivisy	

Liste exhaustive des 171 communes ayant transféré la compétence intégrale «éclairage public» au Syndicat.

Aguts	Fénols	Mézens	Saint-Germain-des-Prés
Albine	Fiac	Milhars	Saint- Germier
Alos	Florentin	Milhavet	Saint- Grégoire
Amarens	Fontrieu	Miolles	Saint-Jean-de-Rives
Ambialet	Frausseilles	Missècle	Saint-Lieux-lès-Lavaur
Andouque	Fréjeville	Montans	Saint-Marcel-Campes
Arfons	Gaillac	Montdurausse	Saint-Martin-Laguépie
Assac	Garrevaques	Montredon-Labessonnié	Saint-Michel-de-Vax
Aussac	Giroussens	Mont-Roc	Saint-Sernin-lès-Lavaur
Aussillon	Graulhet	Montels	Saint-Sulpice-la-Pointe
Bannières	Grazac	Montrosier	Saint-Urcisse
Beauvais-sur-Tescou	Itzac	Mouzens	Saïx
Belcastel	Labarthe-Bleys	Mouzieys-Panens	Salvagnac
Bellegarde-Marsal	Labastide-de-Lévis	Mouzieys-Teulet	Sausсенac
Belleserre	Labessière-Candeil	Navès	Sémalens
Bernac	Lacapelle-Ségalar	Noailhac	Senouillac
Bertre	Lacaze	Noailles	Serviès
Blan	Lacroisille	Orban	Souel
Boissezon	Lacrouzette	Palleville	Tauriac
Bournazel	Lagardiolle	Pampelonne	Técou
Brens	Lagarrigue	Parisot	Teillet
Briatexte	Lagrange	Paulinet	Terre-de-Bancalié
Cadalen	Larroque	Péchaudier	Teulat

Cadix	Lasfaillades	Penne	Teyssode
Cagnac-les-Mines	Lasgrais	Peyrole	Tonnac
Cahuzac	Le Fraysse	Poulan-Pouzols	Trébas les Bains
Cahuzac-sur-Vère	Le Garric	Puybegon	Valderiès
Cambounès	Le Masnau-Massuguiès	Puycelsi	Valdurenque
Cambounet-sur-le-Sor	Lempaut	Puylaurens	Valence-d'Albigeois
Campagnac	Le Riols	Rabastens	Vaour
Castanet	Les Cabannes	Rayssac	Veilhes
Castelnau-de-Montmiral	Les Cammazes	Rivières	Verdalle
Caucalières	Lescout	Roquecourbe	Vielmur-sur-Agout
Cestayrols	Le Verdier	Roquemaure	Vieux
Cordes-sur-Ciel	Lisle-sur-Tarn	Roquevidal	Villefranche-d'Albigeois
Couffouleux	Livers-Cazelles	Roussayrolles	Villeneuve-sur-Vère
Courris	Loubers	Saint-Affrique-les-Montagnes	Viterbe
Cuq-Toulza	Loupiac	Saint-Amancet	Viviers-lès-Lavaur
Damiatte	Lugan	Saint-André	Viviers-lès-Montagnes
Donnazac	Magrin	Saint-Avit	
Dourgne	Mailhoc	Saint-Beauzile	
Durfort	Marzens	Saint-Cirgue	
Escoussens	Massaguel	Sainte-Cécile-du-Cayrou	
Fayssac	Massals	Sainte-Croix	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 16 octobre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. Lionel GERVAUX

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 081-258100072-20241016-16102024_4_1-DE

